



PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Hôtel de Ville à Doudeville, sous la présidence de Mme Agnès LALOI, Présidente.

Présents : Christian DERMONT - Olivier BEAUCAMP - David NEVEU - Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Jennifer WANHOUT - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Nicolas FOSSEY - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Arnaud THIOLENT - Michèle BOUTEILLER - Alain ZAM - Laurence GUENOUX - Alex ROUSSIGNOL - Daniel DURECU - Nicolas MEKIL - Sophie LEGER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE (arrivé à 17h41 au point 2) - Alain PETIT - Adrien GABEL - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Patrick BLONDEL - Emmanuel CAUCHY - Laëtitia ROSAY - Juliette CAMY - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Éric HALBOURG - Arnaud GUITTET - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Sandra ANGOT-ALLEAUME - Olivier HOUEVILLE - Bruno MATTON - Caroline LEFEBVRE - Jérôme DELAPLACE - Bertrand CALTOT - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Jean-Michel LEFRANCOIS (pouvoir à Laurence GUENOUX) - Alexandra GILLON (pouvoir à Alex ROUSSIGNOL) - Gervaise RACINE (pouvoir à Bruno MATTON) - Sophie DALLE (pouvoir à Caroline LEFEBVRE).

Absent : Néant.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mars 2026 ;
2. Installation du Conseil Communautaire sous la présidence du doyen d'âge ;
3. Election du Président de la Communauté de communes sous la présidence du doyen d'âge ;
4. Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau ;
5. Election des Vice-présidents ;

6. Election des autres membres du Bureau ;
7. Lecture et distribution de la Charte de l' élu local ;
8. Délégation de pouvoir au Président ;
9. Délégation de pouvoir au Bureau ;

Questions diverses

Et autres affaires pouvant intervenir avant la réunion.

Monsieur Jean Nicolas ROUSSEAU, Président sortant, accueille la nouvelle assemblée.

La séance est ouverte sous la présidence du Doyen d' âge, Monsieur Francis TRUPTIL qui déclare les membres du conseil communautaire cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

AMFREVILLE-LES-CHAMPS	Christian DERMONT (présent)
ANCRETIEVILLE-SAINT- VICTOR	Olivier BEAUCAMP (présent)
ANVEVILLE	David NEVEU (présent)
AUZOUVILLE-L'ESNEVAL	Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE (présente)
BENESVILLE	Xavier CAVELAN (présent)
BERVILLE-EN-CAUX	François-Marie LEGER (présent)
BOUDEVILLE	Jennifer WANHOUT (présente)
BOURDAINVILLE	Séverine GEST (présente)
BRETTEVILLE-SAINT-LAURENT	Jean-Marie CABOT (présent)
BUTOT	Xavier VANDENBULCKE (présent)
CANVILLE-LES-DEUX- EGLISES	Nicolas FOSSEY (présent)
CARVILLE-POT-DE-FER	Dany BIARD (présent)
CIDEVILLE	Pierre ESCAP (présent)
CRICQUETOT-SUR-OUVILLE	Arnaud THIOLENT (présent)
CRICQUETOT-SUR-OUVILLE	Michèle BOUTEILLER (présente)
DOUDEVILLE	Alain ZAM (présent)
DOUDEVILLE	Laurence GUENOUX (présente)
DOUDEVILLE	Jean-Michel LEFRANCOIS (Excusé)
DOUDEVILLE	Alexandra GILLON (Excusée)
DOUDEVILLE	Alex ROUSSIGNOL (présent)
DOUDEVILLE	Daniel DURECU (présent)

ECTOT-L'AUBER	Nicolas MEKIL (présent)
ECTOT-LES-BAONS	Sophie LEGER (présente)
ETALLEVILLE	Clotilde COLLEY (présente)
ETOUTTEVILLE	Michel FILLOCQUE (présent)
ETOUTTEVILLE	Ludovic CHAPELLE (présent)
FLAMANVILLE	Alain PETIT (présent)
FULTOT	Adrien GABEL (présent)
GONZEVILLE	Mathilde ROUSSEL (présente)
GREMONVILLE	Daniel BEUZELIN (présent)
HARCANVILLE	Patrick BLONDEL (présent)
HERICOURT-EN-CAUX	Emmanuel CAUCHY (présent)
HERICOURT-EN-CAUX	Laëtitia ROSAY (présente)
HUGLEVILLE-EN-CAUX	Juliette CAMY (présente)
LE-TORP-MESNIL	Philippe CORDIER (présent)
LINDEBEUF	Julien LESEIGNEUR (présent)
MOTTEVILLE	Éric HALBOURG (présent)
MOTTEVILLE	Arnaud GUITTET (présent)
OUVILLE-L'ABBAYE	Jacques LEMERCIER (présent)
PRETOT-VICQUEMARE	Francis TRUPTIL (présent)
REUVILLE	Gérard TIERCELIN (présent)
ROBERTOT	Benoist CAUFOURIER (présent)
ROUTES	Marcel MASSON (présent)
SAINT-LAURENT-EN-CAUX	Agnès LALOI (présente)
SAINT-MARTIN-AUX-ARBRES	Sandra ANGOT-ALLEAUME (présente)
SAUSSAY	Rémy BONAMY (présent)
VIBEUF	Olivier HOUEVILLE (présent)
YERVILLE	Bruno MATTON (présent)
YERVILLE	Caroline LEFEBVRE (présente)
YERVILLE	Jérôme DELAPLACE (présent)
YERVILLE	Gervaise RACINE (Excusée)
YERVILLE	Bertrand CALTOT (présent)
YERVILLE	Sophie DALLE (Excusée)
YERVILLE	Philippe FERCOQ (présent)
YVECRIQUE	Jackie MARCATTE (présent)

Nomination d'un secrétaire de séance

Rémy BONAMY est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 3 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2026 est approuvé par 49 voix pour et une abstention.

1. DELIBERATION N° 11-2026 ELECTION DU PRESIDENT SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du président de la communauté de Communes tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Monsieur Francis TRUPTIL, président (membre le plus âgé du conseil), a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 50 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Messieurs Éric HALBOURG et Xavier CAVELAN sont désignés assesseurs.

Madame Agnès LALOI est candidate à la présidence de la Communauté de Communes Plateau de Caux.

Il est procédé aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, Madame Agnès LALOI est déclarée élue présidente de la Communauté de Communes Plateau de Caux.

Le Conseil Communautaire, après le bon des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, par 49 suffrages pour, 5 suffrages blanc,

- **Proclame** Madame Agnès LALOI, Présidente de la Communauté de Communes Plateau de Caux et la déclare installée.
- **Autorise** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. DELIBERATION N° 12-2026 FIXATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 ; L5211-10 ;

La Présidente rappelle que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze.

La Présidente propose de fixer le nombre de membres du Bureau Communautaire à :

- Un Président
- Vice-Présidents : six (6)
- Autres membres : huit (8)

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer :

- **A six (6) le nombre de vice-présidents et à huit (8) le nombre d'autres membres du bureau.**

3. DELIBERATION N° 13-2026 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'élection des Vice-présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération n° 12-2026 fixant le nombre de six postes de vice-présidents,

1.1 Election du 1^{er} Vice-président

Madame Séverine GEST est candidate à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- **Madame Séverine GEST : 53 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Séverine GEST est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

1.2 Election du 2^{ème} Vice-président

Monsieur Michel FILLOCQUE est candidat à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- **Monsieur Michel FILLOCQUE : 53 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Michel FILLOCQUE est proclamé 2^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

1.3 Election du 3^{ème} Vice-président

Monsieur Daniel BEUZELIN est candidat à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- **Monsieur Daniel BEUZELIN : 53 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Daniel BEUZELIN est proclamé 3^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

1.4 Election du 4^{ème} Vice-président

Monsieur Olivier HOUDEVILLE est candidat à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	53

Majorité absolue	27
------------------	----

A obtenu :

- **Monsieur Olivier HOUDEVILLE : 53 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Olivier HOUDEVILLE est proclamé 4^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

1.5 Election du 5^{ème} Vice-président

Messieurs Rémy BONAMY et Bruno MATTON sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

A obtenu :

- **Monsieur Rémy BONAMY : 33 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Rémy BONAMY est proclamé 5^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

1.6 Election du 6^{ème} Vice-président

Messieurs Daniel DURECU, Éric HALBOURG, Arnaud THIOLENT et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
------------------------------------------------------------------------	---

Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- **Monsieur Éric HALBOURG : 27 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Éric HALBOURG est proclamé 6^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

4. DELIBERATION N° 14-2026 ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'élection des autres membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération n° 12-2026 fixant le nombre de huit autres membres du bureau,

2.1 Election du 1^{er} membre du bureau

Messieurs Emmanuel CAUCHY, Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE et Bruno MATTON sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

2^{ème} tour de scrutin :

Messieurs Emmanuel CAUCHY et Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

A obtenu :

- **Monsieur Emmanuel CAUCHY : 42 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Emmanuel CAUCHY est proclamé 1^{er} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.2 Election du 2^{ème} membre du bureau

Messieurs Pierre ESCAP et Bruno MATTON sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants (enveloppes déposées)	54

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

- **Monsieur Bruno MATTON : 35 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Bruno MATTON est proclamé 2^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.3 Election du 3^{ème} membre du bureau

Messieurs Xavier CAVELAN, Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE et Pierre ESCAP sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

A obtenu :

- **Monsieur Xavier CAVELAN : 29 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Xavier CAVELAN est proclamé 3^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.4 Election du 4^{ème} membre du bureau

Messieurs Bertrand CALTOT, Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE, Pierre ESCAP et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

2^{ème} tour de scrutin :

Madame Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE et Monsieur Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

3^{ème} tour de scrutin :

Madame Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE et Monsieur Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

A obtenu :

- Madame Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE : 30 voix

Ayant obtenu la majorité, Madame Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE est proclamée 4^{ème} membre du bureau et est immédiatement installée dans ses fonctions.

2.5 Election du 5^{ème} membre du bureau

Messieurs Pierre ESCAP, Julien LESEIGNEUR et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

2^{ème} tour de scrutin :

Messieurs Julien LESEIGNEUR et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

A obtenu :

- **Monsieur Julien LESEIGNEUR : 37 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Julien LESEIGNEUR est proclamé 5^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.6 Election du 6^{ème} membre du bureau

Messieurs Jérôme DELAPLACE, Pierre ESCAP, Arnaud THIOLENT et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

A obtenu :

- **Monsieur Alain ZAM : 28 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Alain ZAM est proclamé 6^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.7 Election du 7^{ème} membre du bureau

Messieurs Bertrand CALTOT, Pierre ESCAP et Jackie MARCATTE sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

2^{ème} tour de scrutin :

Messieurs Pierre ESCAP et Jackie MARCATTE sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

A obtenu :

- **Monsieur Jackie MARCATTE : 32 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jackie MARCATTE est proclamé 7^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.8 Election du 8^{ème} membre du bureau

Madame Juliette CAMY, et Messieurs Jérôme DELAPLACE, Pierre ESCAP et Arnaud THIOLENT sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

2^{ème} tour de scrutin :

Madame Juliette CAMY, et Messieurs Jérôme DELAPLACE et Pierre ESCAP sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54

Majorité absolue

28

A obtenu :

- **Monsieur Pierre ESCAP : 32 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Pierre ESCAP est proclamé 8^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

5. DELIBERATION N° 15-2026 DELEGATION DE POUVOIR A LA PRESIDENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-9 et L5211-10, la Présidente et les Vice-présidents peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de donner délégation à la Présidente, pour la durée du mandat à l'effet :

1. de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, la Présidente reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

2. de créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;

3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service ainsi que de leurs avenants, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ; et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets ;

4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

5. de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférents ;

6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

7. de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
8. de conclure les conventions avec les organismes extérieurs pour lesquels la Communauté de Communes n'engage pas de dépenses ;
9. d'engager au nom de la Communauté de Communes des actions en justice ou de défense de la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, quel que soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette compétence s'étend également au dépôt de plaintes avec ou sans constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes ;
10. de contractualiser, auprès des établissements bancaires toute ouverture de crédits de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, nécessaires à la gestion de la trésorerie, et de la réaliser ;
11. D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil communautaire, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles la présidente rend compte au conseil communautaire de l'exercice de cette délégation ;

6. DELIBERATION N° 16-2026 DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10, le Bureau Communautaire peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de donner délégation au Bureau, pour la durée du mandat à l'effet :

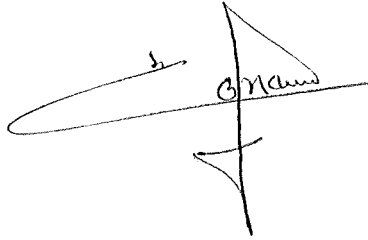
1. d'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de Communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
2. de créer ou modifier des postes de personnel titulaire, non titulaire ou contractuel de la Communauté de Communes en conformité avec les autorisations budgétaires ;
3. de fixer la durée d'amortissement des biens ;
4. de voter la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Questions diverses

La Présidente informe l'assemblée que la prochaine réunion de conseil communautaire se déroulera le 29 avril 2026 à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux (CFU, présentation et vote des budgets, conception des commissions).

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 23h05.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Chau' or similar, written over a horizontal line.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a surname.